

Conditions d'engagement

Coupe et Championnats de France

Challenge Open

Ski Alpin

PREAMBULE

Les disciplines ski et snowboard sont organisées au niveau national par la Commission Sportive Sports d'hiver de la Fédération Française Handisport, qui œuvre sous l'autorité fonctionnelle du Directeur Technique National FFH, et, par délégation, des coordinateurs des différents services de la Direction Technique Nationale.

Ce règlement sportif est un document officiel contenant les règles et les prescriptions spécifiques régissant la conduite et le déroulement des manifestations sportives de ski et snowboard.

Ce règlement fixe et définit les conditions de participation, les obligations des participants, les règles du jeu, les critères d'éligibilité, les procédures de qualification, les sanctions en cas de violation des règles, les catégories de handicap, les critères de classification des sportifs et d'autres aspects liés à l'organisation et à la gestion des événements sportifs.

Il vise à assurer l'équité, la sécurité et l'intégrité de la compétition et des pratiquants Handisport, ainsi que le respect des valeurs et des principes du sport. Il s'applique à tous les participants, y compris les sportifs, les entraîneurs, les officiels, les organisateurs et le public.

Il vise également à promouvoir l'inclusion et la diversité dans le sport, encourageant ainsi la participation des personnes en situation de handicap moteur et sensoriel à tous les niveaux de compétition.

1. Calendrier national

Retrouvez les dates des compétitions nationales sur :
<https://www.ski-handisport.org/circuit-coupes-de-france/>

2. Calendrier international

Le calendrier international est géré par la Fédération internationale de Ski. Il est disponible au lien suivant : <https://www.fis-ski.com>

3. Réglementation sportive

Les compétitions de ski et snowboard, organisées par ou sous l'égide de la Commission Sportive des Sports d'hiver FFH, sauf mention contraire spécifiée dans ce règlement FFH, respectent la réglementation sportive éditée par la Fédération Internationale de Ski (FIS) et par la Fédération Française de ski (FFS) disponible sur :

<https://www.fis-ski.com/para-alpine/documents>

<https://ffs.fr/reglements/categories/ski-alpin/>

Les compétitions suivantes sont régies par le présent document :

- Les Championnats de France Ski alpin
- Les Coupes de France Ski alpin
- Les challenges Open Ski alpin

Toute autre compétition, sans délivrance de titre, reste libre d'être organisée par le comité d'organisation local selon ses propres règlements.

Néanmoins, la commission sportive invite l'organisateur à appliquer les règles du présent document pour entrer dans une démarche harmonisée au bénéfice des sportifs.

a) Licence

Tout athlète (et guide) engagé en compétition doit obligatoirement être titulaire de licence sportive de la saison en cours selon les règles consultables suivantes :

Compétitions	Licence FFH Loisir	Licence FFH Compétition dans la discipline pratiquée	ATP Autres Titres de Participation (2 jours ou 10 mois)
Championnats de France	✗	✓	✗
Coupes de France	✗	✓	✗
Opens	✓	✓	✓
Autres compétitions sans délivrance de titre	✓	✓	✓

NB / Si une de ces épreuves est également déclarées à la FIS, l'athlète devra également être titulaire d'une licence FFS et d'une licence FIS.

Modalités d'application :

- Le sportif doit être licencié au moment de son inscription à la compétition. Ou prendre une licence ATP à la journée sur les Opens.
- Un contrôle de la licence et d'une pièce l'identité peut être effectuée par l'organisateur ou la commission sportive à n'importe quel moment pendant la compétition.

b) Catégorie d'âge et de genre

Pour participer à une Coupe de France ou aux Championnats de France de ski alpin ainsi que pour les Opens, il faut être au minimum U13, soit être né en 2013 ou avant pour la saison 2025/2026.

Pour les courses FIS, il faut être né en 2009 ou avant pour la saison 2025/2026.

Catégorie Jeune = U13 (né en 2013 pour la saison 2025/2026) à U17 (né en 2009 pour la saison 2025/2026)

Catégorie Senior = U18 à U 45 (de 2008 à 1981 pour la saison 2025/2026)

Saison 2025/2026

Catégorie Master = U 46 et plus (né en 1980 et moins pour la saison 2025/2026)

c) Sportifs mineurs et responsabilité

Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du responsable de la compétition et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.

d) Classification

Coupes de France et Championnats de France :

Les Procédures et règlement Classification national / Le tableau des catégories et coefficients sont disponibles sur le site : <https://www.ski-handisport.org/>

Les critères de classification, les catégories et coefficients sont identiques à ceux instaurés par la Fédération Internationale de Ski et par l'ICSD. A noté que nous incluons les sourds dans nos classements et compétitions.

De plus, les compétitions sont ouvertes aux athlètes de petite taille, en catégorie "SS" (Short Statu).

Ils doivent fournir un formulaire de diagnostic médical comprenant la preuve de l'état de santé sous-jacent ayant conduit à la déficience admissible. (voir règlement classification <https://www.ski-handisport.org/classification>)

Tout nouveau compétiteur devra valider sa classification pour être classé et marquer des points. (voir règlement classification <https://www.ski-handisport.org/classification>)

Les athlètes non classifiés peuvent courir sous conditions. Il est possible de participer à une Coupe de France ou Championnats de France sans avoir validé leur classification. Mais dans ce cas, le jury classera le participant dans la catégorie la moins favorable en rapport avec son handicap et il ne pourra pas marquer de point au classement général.

Sur une Coupe de France, on retiendra le résultat uniquement pour son classement sur la journée de compétition.

Sur les Championnats de France, il ne pourra pas prétendre au titre ou au podium et il apparaîtra seulement sur le classement scratch.

Si le jury ne peut pas déterminer une classification provisoire, la personne pourra prendre le départ de la compétition, mais ne sera pas classée sur l'épreuve, seul son temps net apparaîtra sur les résultats en fin de classement.

Challenge Open:

Tous les handicaps sont acceptés (pas de classification officielle). Les compétiteurs ayant été déclaré (Non éligible (NE)) lors d'une session de classification peuvent participer aux Opens.

Afin de pondérer les temps chronométrés, chaque participant devra déclarer de bonne fois lors de son inscription sa catégorie de handicap Open (l'aide mécanique tel que le ski-Mojo est acceptée). Aussi, certains sportifs peuvent avoir un coefficient positif en fonction de leur handicap.

Les valides peuvent concourir sur les challenges Open. Soit avec un seul bâton (coefficient 100%), soit en appliquant un coefficient positif (voir le tableau des catégories et coefficients nationaux sur le site : <https://www.ski-handisport.org/reglements/>)

Le Jury se réserve le droit de modifier la catégorie d'une personne, pour attribuer un coefficient plus adapté à son handicap.

e) Guide

Pour les athlètes mal voyant, catégories AS1, AS2, AS3 et AS4 (DV), le guide est obligatoire.

f) Regroupement de catégorie

Coupe de France et Classement général du circuit

Toutes les catégories sont regroupées sous un même classement général en prenant compte les coefficients déterminés à l'international + les sourds à 100%.

(cf. coefficients FIS à l'international « factors list » dans <https://www.fis-ski.com/para-alpine/documents>)

Le tableau des catégories et coefficients nationaux seront visibles sur le site :
<https://www.ski-handisport.org/reglements/>

Championnats de France

Les catégories sont réparties comme à l'international (DV/debout/assis/Petite taille) en prenant compte les coefficients déterminés à l'international.

(voir « factors list » dans <https://www.fis-ski.com/para-alpine/documents>)

Plus la catégorie des Sourds, et des Personnes de petites tailles.

Le tableau des catégories et coefficients seront visibles sur le site :

<https://www.ski-handisport.org/reglements/>

Challenge Open

Tous les participants sont regroupés sous un même classement en prenant compte les coefficients déterminé par sa catégorie de handicap Open.

Le tableau des catégories et coefficients seront visibles sur le site :

<https://www.ski-handisport.org/reglements/>

Pour les challenges Open, le Jury se réserve le droit de modifier la catégorie d'une personne, pour attribuer un coefficient plus adapté à son handicap.

Si le nombre d'inscrit est inférieur à 4 dans une catégorie, le jury se garde le droit de rassembler cette catégorie avec une ou plusieurs autres de même sexe et faire un classement commun pour décerner le titre.

Cette décision est prise et annoncée lors du comité de course ou au plus tard avant le départ de la course.

g) Parcours

Coupes de France et Championnats de France :

Description des épreuves :

Informations spécifiques épreuve de slalom :

- Dénivelées, 80m-140m pour FIS/Course National
- Traçage sur les figures, minimum 5 m avec un maximum de 6.5 m.

- Piquet de diamètre de 27 mm

Informations spécifiques épreuve de Géant :

- Dénivelées, 200m-350m pour FIS/Course National
- Piquet de diamètre de 27 mm (piquet extérieur en 30 mm possible)

Informations spécifiques épreuve de Super-G :

- Dénivelées, 350m-450m pour FIS/Course National
- Piquet pivot diamètre de 27 mm / extérieur en 30 mm

Challenge Open:

Le parcours sera généralement commun avec la Coupe de France qui sera organisée en même temps, le Jury peut décider de modifier celui-ci afin d'être adapté aux participants Open.

Il est demandé aux participants d'être autonomes dans leur pratique et d'être capable de skier sur une piste rouge, référence FFS Pass'neige «casque vert» ou niveau ESF Classe 2. Chaque participant (ou son tuteur légal) engage sa responsabilité et certifie qu'il a le niveau requis pour participer et pratiquer dans le parcours imposé.

le Jury se réserve le droit de retirer un participant de la course, s'il estime que son niveau de pratique est trop faible et qu'il se met en danger et/ou met en danger les personnes autour de lui.

h) Tenue sportive et équipement de protection

Le port du casque est obligatoire sur toutes les courses pour les coureurs et les guides. Norme FIS RH 2013 pour les épreuves de géant, le skicross et les épreuves de vitesse.

La dorsale est obligatoire pour tous et sur toutes les compétitions.

Pour la saison 2025-2026, **le port du collant cut resistant est vivement recommandé. Pour les pratiquants assis, le port d'un haut de sous-vêtement cut-resistant est vivement recommandé.**

Afin d'harmoniser les exigences de sécurité entre les compétitions FFH, FIS et FFS, la FFH prévoit de rendre **obligation** du port de collants cut-resistant (et sous-vêtement haut pour les assis) conformes à la norme FIS 3★ à partir de la saison 2026/2027. Cette mesure vise à réduire les risques de coupure lors des chutes, en particulier sur les épreuves techniques et de vitesse.

En compétition comme à l'entraînement, le respect des exigences de l'homologation cut resistant doit être attesté par une étiquette de conformité normalisée qui mentionne le texte suivant : « Conforme aux spécifications FIS CRG 2021 »

Pour les challenge Open: **le port casque reste obligatoire** (port d'un casque de protection grand public répondant à la norme NF EN 1077 ou norme FIS).

Il ne sera pas imposé de réglementation spécifique concernant le reste du matériel (notamment skis, combinaisons, la dorsale restant vivement conseillée tout comme le collant cut resistant ou le haut de sous-vêtement cut-resistant pour les assis)

En Skicross : les combinaisons de courses « une pièce » sont interdites (surchaud et softshell préconisés).

En Géant et Slalom, tous les skis sont autorisés.

En Super Géant et en Descente, le compétiteur doit utiliser au minimum des skis de Géant en 185cm(+/- 5cm).

Le fartage doit respecter les règles internationales. Noté que depuis la saison 2023/2024 le fartage au fluor est interdit.

Pour les autres détails voir « Rules » dans : <https://www.fis-ski.com/para-alpine/documents>

4. Podiums, Titres et Récompenses

a) Règle du Minus One

L'attribution des médailles en fonction du nombre de sportifs participants se fera dans le respect de la règle du Minus One, comme suit :

- Pas de titre ni médaille, si un seul sportif
- Une médaille d'or, si deux sportifs
- Une médaille d'or et une médaille d'argent si 3 sportifs
- Un podium complet à partir de 4 sportifs

b) Podiums challenge Open :

- 1 podium Général Femmes et Hommes, toutes catégories confondues

c) Podiums Coupe de France :

- 1 podium Général Femmes et Hommes, toutes catégories confondues
- Seront récompensés en plus, les meilleurs de chaque groupe Femme et Homme s'ils ne sont pas sur le podium du général (groupes= DV/Debout/assis/Sourd/Petite taille)
- le meilleur Jeune (moins de 18 ans) Femme et Homme, toutes catégories confondues
- le meilleur Master (plus de 45 ans) Femme et Homme, toutes catégories confondues

d) Classement général Coupe de France:

- 1 podium Club (avec les 3 meilleurs coureurs du club au total de la saison)
- 1 podium Général Femmes et Hommes, toutes catégories confondues
- 1 podium Jeune (moins de 18 ans) Femmes et Hommes, toutes catégories confondues
- 1 podium Master (plus de 45 ans) Femmes et Hommes, toutes catégories confondues

Les points sont distribués en fonction du barème de la FIS (100/80/60/50/45/...) sur chaque épreuves et additionnés pour obtenir le classement général.

Des points de participation sont attribués en plus de chaque épreuve (10 pts en plus pour chaque participation de la 1ère à la 5ème épreuve, 20 pts de la 6ème à la 10ème épreuve et 30 pts à partir de la 11ème épreuve et plus).

Il est convenu qu'une épreuve combinée (Super G + 1e manche slalom ou 1e manche slalom + 1^e manche géant) du Championnats de France sera comptabilisés dans le classement général de la Coupe de France.

Il faut avoir participé au minimum à deux épreuves de la Coupe de France pour être dans le classement général de la Coupe de France.

e) Podiums Championnats de France :

- 1 podium déficient visuel femmes et hommes
- 1 podium debout femmes et hommes
- 1 podium assis femmes et hommes
- 1 podium sourd/mal entendant femmes et hommes
- 1 podium femmes et hommes pour personnes de petites tailles
- 1 podium Jeune (moins de 18 ans) Femmes et Hommes, toutes catégories confondues

Seuls les coureurs français pourront prétendre au titre de champion de France. Si la course est aussi classée FIS, les coureurs étrangers seront récompensés par un cadeau

Chaque coureur devra avoir participé au minimum à une épreuve de coupe de France ou avoir couru à l'international dans la saison pour pouvoir prendre part aux épreuves des Championnats de France.

5. Organigramme des responsables techniques des compétitions

Toute compétition sans Délégué Technique ne pourra être homologuée.

Le Jury a les prérogatives prévues au Règlement International. Le jury se compose au minimum d'un DT et d'un directeur d'épreuve et d'un arbitre.

1 - Délégué Technique (DT)

Il devra avoir une licence « cadre » à la FFH en cours de validité.

Il est validé par la commission lors des épreuves Nationales et par l'organisateur lors d'épreuves régionales.

2 - L'arbitre

Il est désigné par le DT parmi les personnes compétentes qui assistent à la réunion des chefs d'équipes ou qui sera présent lors des compétitions.

3 - L'arbitre assistant

IL peut être nommé lors d'épreuves de vitesse (DH + Super G).

4 - Le Directeur d'épreuve

Représentant du Comité d'Organisation, sur toutes questions relatives à la technique et à la logistique. Il devra avoir une licence « cadre » à la FFH en cours de validité.

6. Organisation, Jury et Officiels

Le DT, organise et valide la présence des juges de portes tout au long du tracé.

7. Droit à l'image

Par sa participation à une manifestation sportive organisée sous l'égide de la Commission des Sports d'hiver de la FFH, tout participant (club, sportif, entraîneur, encadrant, accompagnateur, assistant sportif et/ou de vie, officiel, bénévole) autorise expressément la FFH (ou ses ayants-droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son

image, sa voix et sa prestation sportive, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour. Cette utilisation pourra être réalisée à titre commercial ou afin d'assurer la promotion de l'évènement.

La FFH s'engage à ne pas utiliser l'image des participants à ces manifestations d'une manière qui pourrait être dévalorisante ou attentatoire à la vie privée de ces derniers.

Si un participant quel qu'il soit s'y oppose, il devra expressément le signaler à la commission sportive au plus tard à l'accueil de la manifestation à laquelle il participe.

8. Données nominatives

Par sa participation à une manifestation sportive organisée sous l'égide de la Commission des Sports d'hiver de la FFH, tout participant (club, sportif, entraîneur, encadrant, accompagnateur, assistant sportif et/ou de vie, officiel, bénévole) autorise expressément la FFH (ou ses ayants-droits) à utiliser ou faire utiliser son nom, son sexe, son âge, sa catégorie sportive, ses résultats sportifs, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour.

La FFH s'engage à ne pas utiliser les données des participants à ces manifestations d'une manière qui pourrait être dévalorisante ou attentatoire à la vie privée de ces derniers.

Si un participant quel qu'il soit s'y oppose, il devra expressément le signaler à la commission sportive au plus tard à l'accueil de la manifestation à laquelle il participe. Dans le cas de l'utilisation des données personnelles ayant pour objectif d'afficher publiquement les performances sportives, la FFH pourra remplacer le nom du sportif par un nom factice de substitution, permettant d'afficher la performance sans afficher de données personnelles.

9. Procédures de protestation

Voir règlement support de la FIS, Para Alpine Skiing International Competition Rules (ICR) et l'article 424 « Protest ».

<https://www.fis-ski.com/para-alpine/documents>

<https://www.fis-ski.com/para-nordic/documents#Rules>

Pour les faits de course, dans les 15 minutes après l'annonce des disqualifications et de la liste des résultats non officiel. Qui sont, soit affiché sur le tableau dans l'air d'arrivée soit/et envoyer sur le réseau de communication de la compétition (groupe whatsapp des athlètes et entraîneurs).

10. Droits d'engagement en compétition

Le prix des inscriptions est de 40€ par jour de course pour les coureurs (Coupe de France, Championnats de France et challenge Open) et de 20€ pour les accompagnateurs et les guides.

Un seul accompagnateur possible pour les compétiteurs malvoyants, assis, mineurs et certains debout par dérogation

Le forfait et le déjeuner sont compris dans l'inscription.

Saison 2025/2026

Les inscriptions seront majorées à partir du mardi 14h précédent la course et elles seront closes le jeudi précédent la course à 14h. La majoration est de 20€ pour tous.

Aucune inscription ne pourra se faire le jour de la compétition. Les inscriptions ne seront effectives qu'après règlement complet.

Le prix d'inscription peut être supérieur dans des compétitions inclusives permettant de s'aligner avec les droits d'inscription de l'organisateur principal.

11. Tarifs restauration

Un repas est inclus dans l'inscription pour tous les compétiteurs, guides et accompagnateurs. L'organisation peut prévoir un tarif repas pour les « visiteurs » avec un maximum de 4 « visiteurs » par compétition.

12. Tarifs hébergement

La commission sportive n'impose pas aux organisateurs de proposer un service d'hébergement pour l'ensemble des participants. Il est donc laissé à la discrétion de chaque organisateur de le proposer ou non et d'informer les participants des tarifs en vigueur.

13. Antidopage et fraude

La pratique sportive est soumise à des règles strictes en matière d'antidopage, de lutte contre la fraude mécanique et technologique. Les organisations internationales, telles que le Comité International Paralympique (CIP) et d'autres fédérations sportives nationales et internationales, ont mis en place des réglementations spécifiques pour garantir l'intégrité des compétitions.

- Antidopage :

Les athlètes Handisport sont tenus de respecter le Code Mondial Antidopage édicté par *l'Agence Mondiale Antidopage* (AMA) et les règles fixées par *l'Agence Française de Lutte contre le Dopage* (AFLD). Ce code définit les règles et les procédures en matière de contrôle antidopage, de sanctions en cas de violation, et promeut une approche cohérente au niveau mondial.

<https://www.wada-ama.org/fr>

<https://www.afld.fr/>

- Fraude Mécanique et Technologique :

La fraude mécanique et technologique, également connue sous le nom de "dopage technologique" ou "technodopage", concerne l'utilisation de dispositifs ou de technologies visant à améliorer artificiellement les performances d'un athlète. Cela inclut l'utilisation de tout dispositif non réglementaire qui pourrait conférer un avantage injuste.

Les règlements spécifiques pour la fraude technologique sont généralement édictés par les Saison 2025/2026

fédérations sportives internationales, en collaboration avec les experts en technologie et les autorités compétentes. Ces règles sont conçues pour garantir que l'équité et l'intégrité sportive sont préservées.

Les contrôles peuvent être effectués sur l'équipement utilisé par les athlètes pour s'assurer que tout équipement utilisé est conforme aux normes établies.

Les athlètes Handisport sont tenus de se conformer à ces réglementations pour pouvoir participer aux compétitions internationales et nationales. Les violations peuvent entraîner des sanctions, y compris des suspensions et la disqualification des résultats.

14. Contacts

Xavier ROLLAND-MUQUET

Responsable Développement National Sports d'hiver

ski@handisport.org

x.rolland-muquet@handisport.org

06 59 03 80 73

www.ski-handisport.org

Facebook : [@Ski/SnowboardHandisport](#)

Twitter : [@skihandi](#)

Instagram : [@skihandifrance](#)